

211407



COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

PREMIER AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N°2024/76 du 5 mars 2024, Le maire de la commune de ROQUEFORT LES PINS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme approuvé le 28 février 2017.

Les 7 points d'évolution de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme sont :

Point 1 – MDC2 – Ajuster le périmètre de centralité de ROQUEFORT au nouveau rayonnement de son centre-ville

Point 2 – MDC 2 – Mettre à jour les servitudes de mixité sociale pour mettre en œuvre la programmation triennale du Programme Local de l'Habitat de SOPHIA ANTIPOLIS

Point 3 – MDC2 – Transformer la zone UB de la Roche d'Ardy en zone d'équipements publics

Point 4 – MDC2 – Créer un nouveau secteur d'équipements publics au Plateau Fleury

Point 5 – MDC2 – Procéder à la programmation de nouveaux équipements publics

* protéger l'habitat des Chiroptères (chauve-souris) dans la grotte de Beaume Granet

* valoriser des délaissés de voirie le long de la route de Notre Dame en nouvelles places de stationnement

* protéger les vestiges du site du Castellans (ancien château de Roquefort détruit au XIVème siècle)

* protéger les vestiges archéologiques dans le bas du secteur de la Roque

Point 6 – MDC 2 – Annulé suite à l'avis conforme de la MRAE du 11 juillet 2023

Point 7 – MDC2 – Améliorer le maillage viarie et créer un nouveau point d'accès au Centre et au groupe scolaire du Plan

Point 8 – MDC 2 - mettre en concordance les seuils de hauteur avec les normes d'emprise en sol en vigueur dans les zones UC et UD

A cet effet, par décision N° N° E2400006/06 du 12/02/2024 Monsieur Raymond HECHT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

et Françoise ROUXEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la vice-présidente du tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera du **mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024 inclus**, à la Mairie de ROQUEFORT LES PINS située Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT LES PINS : Le lundi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le jeudi 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00. Le jour de clôture de l'enquête qui se fera à 17h00 (samedis, dimanches et jours fériés exceptés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur (modification N°2 du plan local d'urbanisme) à l'adresse suivante : Hôtel de Ville place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT LES PINS ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification2plu@ville-roquefort-les-pins.fr

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr> (rubrique/enquête publique/modification N°2 du PLU)

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir en Mairie au plus tard le **mardi 7 mai 2024, 17 heures**.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les conditions précitées par voie électronique à l'adresse suivante : modification2plu@ville-roquefort-les-pins.fr

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site de la commune : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr> (rubrique/enquête publique/modification N°2 du PLU)

Un accès gratuit aux dossiers sera également garanti par un poste informatique salle du conseil municipal Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

Le mardi 2 avril 2024 de 9h00-12h00 et 14h00-17h00,

Le mercredi 17 avril 2024 de : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Le mardi 7 mai 2024 de : 9h00-12h00 et 14h00-17h00.

Le dossier d'enquête est composé : De la notice explicative, du règlement, de la liste des ER et PEP, plans Nord et Sud, plan d'identification des points modifiés, des délibérations du CM et de la note afférente à l'EP.

Du recueil des avis émis par les collectivités ou organisme associés ou consultés,

Des avis de l'autorité environnementale intégrées dans le recueil des avis des personnes publiques associées, Désignation du CE.

Du registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, toutes informations relatives à l'organisation et son déroulement peuvent être sollicitées auprès de Philippe PROVENZANO (service Aménagement) aux heures et jours d'ouvertures habituels de la mairie ou par téléphone au 04 92 60 35 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS et sur le site de la commune <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr> (rubrique/enquête publique/modification N°2 du PLU) où toute personne intéressée pourra en obtenir communication.

211400

EDEN FRUITS 06

Société par actions simplifiée

au capital de 9 000 Euros

Siège social : 19 rue Bricka

06160 ANTIBES

889 815 502 RCS ANTIBES

AVIS

Par décision de l'AGE du 21/12/2023, avec effet au 21/12/2023, il a été décidé :
- La nomination en qualité de président de M. LETTIERI Cristian demeurant 9 avenue Plaisance 06100 NICE, suite à la démission de l'ancien président M. LETTIERI Clément

- La démission de la directrice générale Mme CANTELLI Assunta qui n'est pas remplacée

Immatriculation au RCS ANTIBES

211401



MAÎTRE DAVID – ANDRÉ DARMON

Avocat au barreau de NICE 37/41,

boulevard Dubouchage 06000 NICE

MC CODE

Société par actions simplifiée

au capital social de 1 000 Euros

25 chemin de l'Orme 06130 GRASSE

RCS GRASSE 910 391 416

AVIS

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 4 mars 2024, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau président, à compter du 4 mars 2024 : Madame Sonia ABDELLI, née le 11 août 1986 à TOULON, demeurant, 330 route de Cannes 06220 VAL-LAURIS. En remplacement de Monsieur Chemseddine ZOBIR pour cause de démission. Mention en sera faite au RCS GRASSE.

Pour avis.

211405

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé

Dénomination : KEYS SUCCES.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 10 avenue Emmanuel Bridault, 06000 NICE.

Objet : La conciergerie, l'assistance, l'intendance, la sous location, la communication, la décoration d'intérieur et diverses prestations auprès des particuliers et des professionnels.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1 000 Euros divisé en 1 000 actions de 1 Euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Cession libre.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé : Président : Monsieur Khounthavi LUANGPRASEUTH 10 avenue Emmanuel Bridault 06000 NICE.

La société sera immatriculée au RCS NICE.

Pour avis.

Le président.